3CF
FORMATIONS

LIVRET D'ACCUEIL

www.3cfformations.com

SOMMAIRE

Pourquoi un livret d'accueil ?	3
Plan d'accès	4
Informations pratiques	5
Notre centre	6
Notre engagements	7
Nos domaines d'intervention	8
Nos formateurs	9
Conditions sanitaires	10
Sécurité & santé	11
Les EPI	12
L'environnement	13
En cas d'accident	14
Numéros d'urgences et utiles	15
Règlement intérieur	16-17
Notes	18-19

POURQUOI
UN LIVRET D'ACCUEIL ?

Pour 3CF Formations une bonne intégration des stagiaires est une des phases essentielles à leur réussite au sein de leur formation.

C'est pourquoi, nous avons créé ce livret d'accueil qui permet aux stagiaires de comprendre le fonctionnement du centre.

Celui-ci leur permet de faire connaissance avec nos méthodes de travail et votre nouvel environnement professionnel.

Nous espérons qu'il saura satisfaire votre curiosité, et qu'il vous conduira à faire appel à nos services en toute confiance.

3CF Formations vous souhaite « la bienvenue »

Ce livret est un outil pour vous faire :
- Découvrir notre fonctionnement.
- De vous rappeler l'essentiel des règles que vous devez respecter pour notre vie en communauté
- De vous aider dans la réussite de votre parcours.

Dans ce livret, vous trouverez les réponses à un certain nombre de vos questions du quotidien.

En cas de demande supplémentaire, n'hésitez pas à contacter les personnes référentes.

Nous vous souhaitons une bonne intégration parmi notre structure et toute la réussite pour votre formation

Céline Boule,
Responsable formation.

PLAN D'ACCÈS

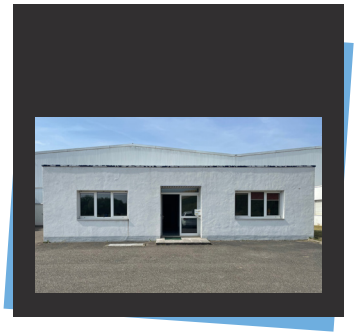

19 ROUTE DE BRUMATH,
67550 VENDENHEIM

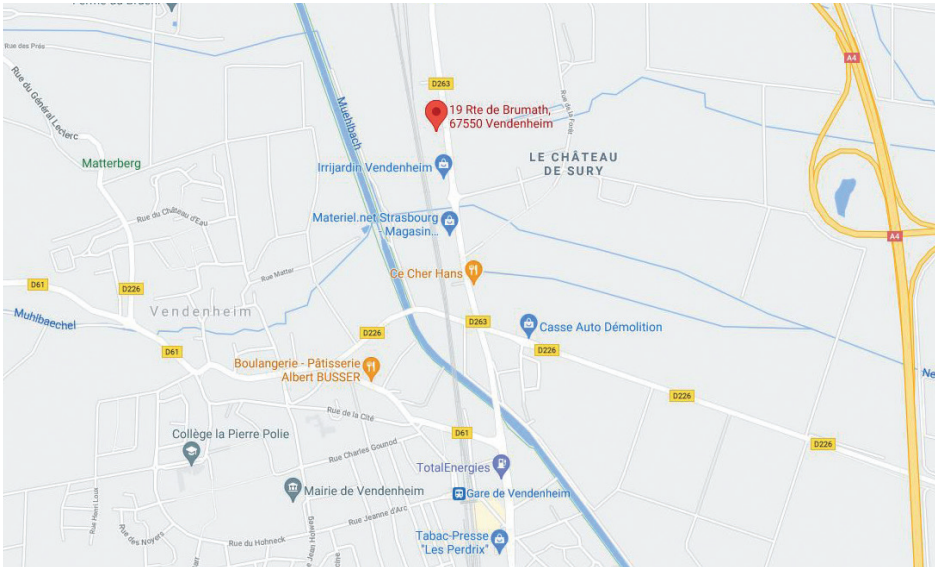

PAR LA ROUTE :

Autoroute A4 :
Sortie 49 Reichstett direction Mundol-Sheim-Vendenheim puis continuer sur la M63.
Prendre E25 à gauche et rejoindre M63.
Continuer tout droit sur route de Stras-bourg.
Vous arriverez sur le 19 route de Brumath.
Votre destination se trouvera sur votre gauche.

PAR LE TRAIN :

À Strasbourg, prendre le TER direction Nie-derbronn-les-bains.
Descendre gare de Vendenheim.
A pied, prendre la route de Strasbourg (15 minutes de marches)

TRANSPORTS EN COMMUN :

3 possibilités de réservations via la CTS :
- Sur smartphone, l'app : Flex'hop
- Sur internet : flexhop.eu
- Par téléphone : 0 800 200 120 (appel gratuit).

La centrale est ouverte du lundi au samedi de 06h à 20h

EN TAXI :

CJM Taxi
7, rue Gravier
Tél : 08 90 10 70 89

Taxi EC
29 rue Matterberg
Tél : 08 90 10 71 77

INFORMATIONS PRATIQUES

PARKING :

Sur les places de parking devant le centre. Se garer impérativement en marche arrière. **Attention, nombre de places limitées !**

RESTAURATION :

Plusieurs possibilités pour se restaurer en dehors du centre de formation.

La perle d'Orient (plats asiatiques)
11 D route de Brumath - Vendenheim
03.88.59.46.00 (sur place / à emporter)

Chez TOF
7 rue des artisans - Vendenheim
03.88.20.36.84 (sur place / à emporter)

MC Donald (Shopping Promenade)
Nouvelle zone commerciale - Vendenheim

Burger King
Route national de Brumath
Nouvelle zone commerciale - Vendenheim

KFC (Shopping Promenade)
Nouvelle zone commerciale - Vendenheim

HÔTEL :

B&B
Rue des Artisans 67 550 Vendenheim
08 92 70 75 63

NOTRE CENTRE

HORAIRES D'OUVERTURE

Nous sommes ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h.

CONTACT

Vous pouvez nous joindre par téléphone au 06 63 92 90 20
ou par mail contact@3cfformations.com

Notre accueil se situe au : 19 route de Brumath, 67550 Vendenheim

POUR VOUS ACCUEILLIR

Céline BOULE, responsable formation.
Mail : c.boule@3cfformations.com

À SAVOIR

Le règlement intérieur est consultable en annexe du présent livret d'accueil et affiché dans l'espace d'accueil.

Toute absence pendant la journée doit être signalée au formateur ainsi qu'à l'accueil du centre de formation (au départ et au retour) et elle devra faire l'objet d'une autorisation de la part de votre employeur si vous êtes salariés.

Notre centre ne dispose pas de lieu d'hébergement ni de restauration (pas de possibilité de rester sur place pendant la pause de midi durant la crise sanitaire, merci de prendre vos dispositions)

Formation des personnes en situation de handicap :
Prenez contact avec notre référent pour adapter la formation et/ou assurer la présence du personnel approprié.

NOTRE ENGAGEMENT

VOUS DONNEZ LES MOYENS D'AVANCER !

3CF Formations expert dans le domaine du BTP a pour objectif d'accompagner et de conseiller les entreprises et ses salariés sur le volet du conseil et de la formation, en fonction de leurs besoins et de leurs problématiques.

UN CONSEIL...
une analyse et une expertise des besoins de l'entreprise.

UNE OFFRE COMPLÈTE & adaptée aux salariés.

DES FORMATEURS PASSIONNÉS
ayant une expérience professionnelle leur permettant un véritable partage de leurs connaissances.

LA PÉDAGOGIE
axée sur l'aspect opérationnel avec des mises en pratiques importantes permettant l'intégration des compétences.
La formation est accompagnée d'échanges permanents entre les participants et le formateur.

L'ÉCOUTE
Opter pour 3CF Formations, c'est s'offrir un consultant de formation privilégié, en charge d'étudier avec vous vos besoins ponctuels en formation ou de vous accompagner sur un plan de formation et ainsi trouver les solutions optimales en matière de budget et de financement.

LA PROXIMITÉ
Notre implantation dans le nord du Bas Rhin est une volonté forte de développer notre activité dans un secteur en plein développement.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

- CACES® (et autorisations) - Chariots / Nacelles / Engins de chantier
- PASI (Passeport Sécurité Intérim)
- Habilitation électrique (pour les électriciens et les non-électriciens)
- Échafaudages fixe et échafaudage roulant
- Référent COVID
- Tour étaiement
- Travail en hauteur
- Port des E.P.I – (Équipements de Protection Individuelle)
- Élingage
- Sensibilisation Amiante
- Se protéger du risque Plomb (module encadrant et opérateur)
- SST - (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Utilisation des outils électroportatifs
- AIPR – (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
- Parcours GO (coffrage, pose de pré-murs, …)
- Parcours TP

NOS FORMATEURS

DES FORMATEURS EXPERTS AYANT UNE SOLIDE EXPÉRIENCE EN ENTREPRISE !

Un partage sur leurs retours d'expériences.
Des formateurs en lien avec notre **pédagogie**.
Une **double expertise** pédagogique et technique.
Nos formateurs véhiculent une **énergie positive**.
Des **mises en situations** issues de la réalité.
Nos formateurs renforcent leurs veilles **stratégies** en permanence.
Nos formateurs sont disponibles et **accessibles**.
Nos formateurs sont évalués,
et un REX est effectué automatiquement.

CORONAVIRUS COVID – 19

Conditions de participation aux formations 3CF Formations

Société :

Nom et prénom :

CONSIGNE N°1
Chaque participant doit se présenter muni de masques de protection respectant la norme AFNOR et en nombre suffisant.

CONSIGNE N°2
La désinfection des mains sera obligatoire à l'entrée dans le centre de formation.

CONSIGNE N°3
A chaque instant, vous devez respecter la distanciation sociale, à savoir de 1m vis-à-vis des autres stagiaires et du personnel du centre de formation.

CONSIGNE N°4
Merci de remplir la fiche d'auto-déclaration

Au cours des 15 derniers jours, avez-vous été en contact avec un cas confirmé de Covid-19 ?

☐ **Oui** ☐ **Non**

Avez-vous ressenti l'un de ses symptômes au cours des 15 derniers jours ?
Cochez la case correspondante :

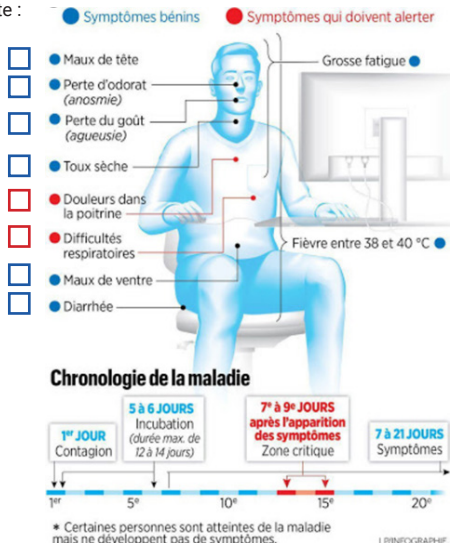

En cas de symptômes, prévenez votre employeur, et ne vous présentez pas au centre de formation.

CONSIGNE N°5
Tous les stagiaires devront obligatoirement venir avec son stylo, bloc note, et ses EPI

CONSIGNE N°6
Apporter votre propre repas ne nécessitant pas de stockage réfrigéré ou de réchauffage et de votre boisson.
Aucun équipement ne sera mis à la disposition des stagiaires.

Document à remettre avant le début de la formation.
Signature

SÉCURITÉ & SANTÉ

Respectez les consignes de sécurité.

Ne mettez jamais votre santé ou celle des autres en danger.

Respectez les dispositifs de protection collective.

Utilisez les équipements de protection individuelle.

Signalez toute situation dangereuse à votre formateur.

Respectez notre règlement.

Utilisez le matériel uniquement pour l'usage pour lequel il est prévu.

L'alcool et la drogue ne permettent pas de réduire le stress ou les problèmes au travail.
Ne consommez pas de drogues, ni d'alcool car vous mettez votre vie et celle de vos collègues en danger.

CHEZ 3CF FORMATIONS
PAS D'ALCOOL
PAS DE DROGUE
PAS DE PROBLÈME

LES EPI
ÉQUIPEMENT ET PROTECTION INDIVIDUEL

Qu'est-ce qu'un EPI ou équipement de protection individuelle ?
Un EPI ou équipement de protection individuelle protège l'ensemble du corps d'un individu contre un risque d'accident de travail sur chantier, que ce soit une protection contre la chute d'objets, des brûlures, des coupures ou une protection contre des réactions chimiques toxiques.
Les EPI (équipements de protection individuelle) sont de plusieurs types, on distingue : les gants, les chaussures de sécurité, un casque, les lunettes, une protection auditive, la protection des genoux et coudes, une ceinture de maintien et les dispositifs d'assurage pour les travaux en hauteur.

L'ENVIRONNEMENT

Les bonnes pratiques environnementales chez 3CF Formations :

1. Je ferme les robinets après utilisation. Je coupe l'eau et signale les fuites, mêmes petites.
2. J'éteins les lumières quand je quitte la salle de formation.
3. Fenêtre ouverte, je pense à couper le chauffage.

BENNE DECHETS BANALS

Déchets ni dangereux, ni inertes.

OUI

Bétons légers (cellulaires)
Plastiques, caoutchouc, PVC (canalisations)
Polystyrènes, moquettes
Matériaux à base de plâtre, Placoplatre
Isolants (laine de verre…)
Cartouches sans substances dangereuses,
Peintures, colles et mastics à l'eau
Verre, mirroirs…

NON

Déchets dangereux
Huile de vidange
Pneumatiques
Pile…

Veiller à ne JAMAIS mélanger les déchets dangereux avec les déchets banals.

CONTAINER ET FÛT DECHETS DANGEREUX

Déchets susceptibles de générer des risques ou des nuisances particulières pour l'environnement ou pour la santé humaine.

OUI

Peintures, Mastics, Vernis, Colles
Cartouches toxiques avec substances dangereuses
Aérosols, solvants
Huiles de vidange non végétales
Pinceaux, chiffons souillés
Bois traités
Emballages souillés
Cartouches imprimante
Déchets de garage (Batteries, filtres à moteur, huile usagée…)

NON

Autres déchets

OPPBTP
La prévention BTP

En cas d'accident

Appelez le sauveteur secouriste du travail qui,
après avoir examiné la victime, vous demandera d'appeler les secours.

Téléphonez au :

18 Pompiers

112 Centre d'appels secours

15 Samu

et dites...

1 Ici chantier

À (commune ou arrondissement) . . . . . .
N° . . . . . Rue . . . . . .
En face de . . . . . .
Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

2 Précisez la nature de l'accident

Par exemple : éboulement, asphyxie, chute…
Précisez la position du blessé et s'il y a nécessité de dégagement.
Par exemple : le blessé est sur le toit, il est au sol ou dans une fouille…

3 Signalez le nombre de blessés et leur état

Par exemple : trois ouvriers blessés dont un saigne et un ne parle pas.

4 Décrivez l'intervention du secouriste

Par exemple : premiers soins, bouche à bouche…

5 Fixez un point de rendez-vous

et envoyez quelqu'un à ce point pour guider les secours.

6 Faites répéter le message

Ne raccrochez jamais le premier.

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL : une liste **à jour** mentionnant **leur nom** doit être affichée sur le chantier. Les sauveteurs secouristes du travail sont reconnaissables au logo placé sur leur casque et sur leur tenue de travail.

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

EN CAS D'ACCIDENT

1) Ne bougez pas la victime, Ne lui donnez pas à boire, faites sécuriser la zone.

2) Couvrez la victime d'une couverture, d'un manteau...

3) S'il s'agit d'une électrocution, ne touchez pas la victime : coupez ou faites couper le courant immédiatement.

4) Alertez ou faites alerter toute personne responsable (formateur, directeur,...) composez les numéros d'urgence.

5) En cas de blessure, même mineure, prévenez le chef de chantier ou les chefs d'équipe : le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dispose d'une trousse de premiers soins.

NUMEROS D'URGENCES ET UTILES À STRASBOURG

SOS Médecins :	Tél. : 03 88 75 75 75 ou 3624
Centre Antipoison :	Tél. : 03 88 37 37 37
SOS mains :	Tél. : 03 88 67 44 01
OPPBTP :	Tél. : 03 88 31 36 00
CARSAT - Service de prévention :	Tél. : 03 88 14 33 00
Urgence Eau : Tél. :	Tél. : 03 88 39 12 89 (24h/24h)
Urgence Electricité :	Tél. : 03 88 18 74 00 (24 H/24)
Urgence Gaz : Tél. :	Tél. : 03 88 75 20 75 (24h/24h)
Nouvel Hôtel de Police (Commissariat Central) :	Tél. : 03 90 23 17 17
Service d'accueil téléphonique pour la lutte contre les discriminations raciales	Tél. : 114

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. Dispositions générales

Article 1
Le présent règlement intérieur a pour objet de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie au sein du centre de formation dans l'intérêt de tous. Il est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

II. Champs d'application

Article 2 : Personnes concernées
Le présent règlement s'applique dans l'ensemble des locaux de 3CF Formations
Il s'applique, sauf dispositions particulières contraires ou spécifiques, à tous les salariés, sans réserve.
Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par 3CF Formations et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation
La formation aura lieu soit dans les locaux de 3CF Formations au 19 route de Brumath à Vendenheim, soit dans des locaux extérieurs.
Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein de nos locaux, mais également dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

III. Discipline

Article 4 : Horaires de formation
Les stagiaires doivent se conformer aux horaires applicables et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 5 : Absences, retards ou départs anticipés
En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. 3CF Formations informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Opco, Région, Pôle emploi,…) de cet événement. Tout évènement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence

Article 6 : Usage du matériel
Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver

Article 7 : Sanctions
Tout agissement considéré comme fautif par la Direction de l'organisme de formation 3CF Formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :
- Avertissement écrit par le responsable de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 8 : Enregistrements, propriété intellectuelle
Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 9 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires
3CF Formations décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux, le Hall et sur le parking du centre de formation de 3CF Formations.

Article 10 : Tenue vestimentaire
Compte tenu de l'activité du centre de formation 3CF Formations, et afin de conserver son image, une tenue vestimentaire correcte est exigée pour les stagiaires en formation.

Article 11 : Règles générales
Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à la règlementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier Règlement.

Article 12 : Accident
Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R 6342-1 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 13 : Accès
Sauf autorisation expresse de la Direction de 3CF Formations, le stagiaire ne peut :
- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services ;
- faire usage des engins sans autorisation.

Article 14 : Boissons alcoolisées et drogues
L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans les locaux de l'organisme de formation.

Article 15 : Interdiction de fumer
En application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Article 16 : Consignes d'incendie
Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de 3CF Formations de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

IV. Publicité

Article 17
Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive.
Un exemplaire du présent règlement est affiché dans les locaux de 3CF Formations.

Date et signature du stagiaire
précédé de la mention « Lu et approuvé »

NOTES

NOTES

À NOTER !

Nom et prénom : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

Nom de la formation : .....

Dates : .....

De ..... **à** ..... / **De** ..... **à** .....

Nom du formateur : .....

Coordonnées du formateur : .....

.....

Je certifie avoir reçu le règlement interne de 3CF Formations ☐

www.3cfformations.com